

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
COMpte-RENDU SOMMAIRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE 20/12/2021 A 20 HEURES 30

Nombre de conseillers  
en exercice: 33  
Présents: 22  
Pouvoirs : 9  
Votants: 31

**Présents :** Daniel JULLIEN, Daniel MALOSSE, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES, Henri COQUARD, Geneviève HECTOR, Danielle CHARVOLIN, Olivier DEROZARD, Yolande CHAREYRE, Chantal ROCHE, Edouard WILLEMIN, Jean-Pierre NEMOZ, Gerbert RAMBAUD, Safi BOUKACEM, Isabelle VIDAL, Rémi GILLET, Roland BADOIL, Carine BERNY, Sylvère MATHIEU, Ghislaine FROMM, Brigitte REGIS MOREAU.

**Absent(s) ayant remis un pouvoir :**

Philippe LARGE donne pouvoir à M Gérard DUPLAT,  
Chantal BERTHILLON donne pouvoir à Mme Danielle CHARVOLIN,  
Christian NEUVILLE donne pouvoir à M Safi BOUKACEM,  
Fatima FERNI donne pouvoir à M Daniel JULLIEN,  
Sandrine ARNAUD donne pouvoir à Mme Béatrice DUMORTIER (arrivée communication sur le rapport d'activités du SIPAG),  
Stéphane GILLET donne pouvoir à M Rémi GILLET  
Véronique DUMAS donne pouvoir à M Olivier DEROZARD,  
Joao DA ROCHA donne pouvoir à M Jean- Pierre NEMOZ,  
Aline DURAND donne pouvoir à Mme Isabelle VIDAL.

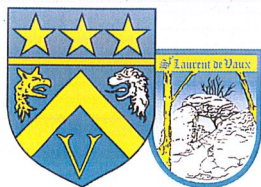
**Absents :**

Mme Frédérique DAMON,  
Mme Sylvie RAZY.

**Secrétaire :** Mme Béatrice DUMORTIER.

**Délibérations :**

1. **FINANCES- Ouverture anticipée des crédits Budget Principal 2022 :** le Conseil municipal, **par 31 voix pour (unanimité des suffrages exprimés) autorise** Monsieur le Maire jusqu'à l'adoption du budget primitif 2022, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2022 ; **donne** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.
2. **FINANCES – Ouverture anticipée des crédits budget PLH 2022 :** le Conseil municipal, **par 31 voix pour (unanimité des suffrages exprimés) autorise** Monsieur le Maire jusqu'à l'adoption du budget primitif 2022, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2022 ; **donne** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.
3. **FINANCES – Amendes de police- Opération Avenue Sérullaz :** le Conseil municipal, **par 31 voix pour (unanimité des suffrages exprimés) accepte** la subvention d'un montant de 8 293 € ; **confirme** la réalisation des travaux prévus au budget principal de la commune.
4. **MARCHES PUBLICS – Réhabilitation d'un bâtiment en vue du réaménagement de 3 logements, rue du Rozard - approbation des avenants aux marchés de travaux :** le Conseil municipal, **par 31 voix pour (unanimité des suffrages exprimés) approuve** les avenants aux marchés de travaux conformément au tableau récapitulatif précédemment mentionné ; **autorise** Monsieur le Maire à signer les avenants aux marchés de travaux avec les entreprises titulaires ; **dit que** les crédits nécessaires au règlement de la dépense afférente à la présente délibération seront prélevés au Budget PLH 2021.
5. **MARCHES PUBLICS – Approbation d'un avenant au marché de transport de personnes :** le Conseil municipal, **par 26 voix pour 5 Abstentions (unanimité des suffrages exprimés) approuve** l'avenant au marché de transport de personnes ; **autorise** Monsieur le Maire à signer ledit avenant.
6. **CULTURE - Approbation d'une convention de partenariat entre la médiathèque et L'EHPAD de la Clinique :** le Conseil municipal, **par 31 voix pour (unanimité des suffrages exprimés) approuve** la convention de partenariat entre la médiathèque et l'EHPAD de la clinique de Vaugneray ; **autorise** Monsieur le Maire à signer la convention annexée.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
COMpte-RENDU SOMMAIRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE 20/12/2021 A 20 HEURES 30

7. POLICE DES CHIENS ET CHATS ERRANTS - Approbation des conventions de partenariat avec la SPA et l'association 30 millions d'amis dans le cadre d'opérations de stérilisation des chats errants : le Conseil municipal, **par 31 voix pour (unanimité des suffrages exprimés) approuve** les conditions du partenariat avec la SPA et la fondation 30 millions d'amis pour la stérilisation des chats errants ; **désigne** le cabinet vétérinaire de Vaugneray pour assurer les interventions, **autorise** Monsieur le Maire à signer lesdites conventions et tous les documents s'y rapportant, **dit que** les crédits seront inscrits au budget 2022.

8. RESSOURCES HUMAINES – Actions de prévention des risques et maladies professionnels : le Conseil municipal, **par 31 voix pour (unanimité des suffrages exprimés) décide** de reconduire l'action de prévention des TMS dans les conditions susmentionnées ; **dit que** les crédits sont inscrits au budget ; autorise Monsieur le Maire à tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette action.

9. SCOLAIRE – Approbation d'un avenant à la convention de répartition des frais de fonctionnement du centre médico-scolaire intercommunal : le Conseil municipal, **par 28 voix pour , 1 contre et 2 Abstentions (majorité des suffrages exprimés) approuve** les termes de l'avenant n°1 à la convention d'utilisation des locaux de la commune de Craponne comme centre médico scolaire intercommunal ; **regrette** la décision de l'Inspection d'Académie de ne plus prendre en charge les élèves des écoles privées et marque son total désaccord avec cette différence de traitement entre enfants d'une même commune ; **autorise** Monsieur le Maire à signer les documents ; **dit que** la participation aux frais de fonctionnement sera imputée à l'article 62878 du budget principal.

10. SERVICES PUBLICS DE PROXIMITE-Convention cadre départementale Caisse d'Allocations Familiales pour la médiation familiale : le Conseil municipal, **par 31 voix pour (unanimité des suffrages exprimés) approuve** le projet de convention à intervenir entre la Caisse d'Allocations Familiales et la commune de Vaugneray ; **autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention, selon le projet présenté ; **dit que** les crédits seront inscrits au compte 6574.

**Communications :**

- 1.Information sur les décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal (L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales).
- 2.Communication du rapport d'activités du SIPAG
- 3.Communication du rapport d'activités de la CCVL
- 4.Communication pour information des lignes directrices de gestion
- 5.Communication pour information de l'arrêté préfectoral en date du 26 novembre 2021, valant autorisation environnementale au titre des articles L. 181-1 et suivants du code de l'environnement au profit de PEARL Couturier

Séance levée 22h54 Vu par Nous,  
Daniel JULLIEN, Maire de la commune de Vaugneray (Rhône), pour être affiché le 23/12/2021 à la porte de la Mairie.

